

Séance extraordinaire du conseil municipal du 24 mars 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le mardi 24 mars 2020 à 17 h 00, à huis clos, par visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est également présent : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général et assistant-greffier.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2020-03A-01

Suspension des intérêts sur les taxes impayées

ATTENDU que la résolution numéro 2019-12A-03 prévoit que le taux d'intérêt annuel sur les arrérages à l'égard de tout compte relatif à des taxes et ou compensations municipales soit fixé à 12 % ;

ATTENDU que l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le taux d'intérêt sur toutes créances impayées à ce jour, relativement aux taxes et compensation municipales soit de 0 % par année ;

Que ce taux soit maintenu jusqu'au 8 juillet 2020.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant eu lieu à huis clos, il n'y a eu aucune intervention.

2020-03A-02

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marc-Olivier Breault, directeur
général et assistant-greffier

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 25^e jour du mois de mars 2020.

Christian Goulet, maire